

Délibération**Séance du 30 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Loïc COUSTANS, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, René LE BARON, Guénaëlle ANDRO, Pascal LE SAUX, David LE DEZ, Emeline LE BARON, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

Catherine TOUZÉ a donné pouvoir à Baptiste GOACHET
Pascale PICHON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Adeline CALLIGARO a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 23 septembre 2026

DELIBERATION N° 2026/08/02**OBJET : Affaires foncières – Régularisation foncière à Kernevez Lagadec**

Il y a de nombreuses années, le tracé du Voie Communale n° 36 (ancien chemin rural n°49) parcourant le lieudit Kernevez Lagadec a été rectifié, notamment par échange de terrains avec les propriétaires riverains, dont Monsieur et Madame JEANNES. Néanmoins, une parcelle n'a pas été régularisée par la suite sur le plan administratif. Il s'agit de la parcelle cadastrée section E, numéro 1056 qui est située dans le jardin de Monsieur et Madame JEANNES mais figure toujours au domaine privé communal.

Aussi et afin de corriger cette situation, il est proposé à l'assemblée délibérante que la parcelle E 1056, d'une contenance de 38 m² fasse l'objet d'un acte de cession gratuite au profit de Monsieur et Madame JEANNES.

Considérant que la parcelle ainsi cédée est évaluée à partir de la moyenne de la valeur du m² de terre agricole dans la commune, soit à 0,40 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la cession de la parcelle E 1056 à titre gratuit à Monsieur et Madame JENNES
- Que les frais afférents seront à la charge de la commune.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 30 Septembre 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 02 Octobre 2026,

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Le Maire,
Nicolas POSTIC

